



ANNEXE 5 : Protocole Sujet contact étroit

Sera considéré comme cas contact à risque toute personne qui **en l'absence de mesures de protections efficaces** pendant toute la durée du contact :

- A partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable.
- A eu un **contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre** quelle que soit la durée (ex : conversations, repas...). En revanche les personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme contact à risque.
- A **partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule...) pendant plus de 15 minutes** avec un cas ou est resté en face à face avec un cas lors d'un épisode de toux ou éternuement.
- A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soin.
- A été présent en tant qu'élève ou enseignant dans la même classe scolaire (maternelles, primaires, secondaires, groupes de travaux dirigés à l'université).

Un protocole est proposé et à adapter en fonction des unités de travail

Evaluation du risque biologique/COVID 19	OUI	NON	Nombre de personnes concernées
<p>➤ <u>Avant la prise de fonction</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Arrivée en véhicule personnel• Arrivée en véhicule de service• Arrivée en co-voiturage• Arrivée en transport en communs			
<p>➤ <u>A la prise de fonction</u> : arrivée dans l'enceinte des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Usage de Vestiaires• Usage de clefs• Relevé des surfaces en contact (portes, sanitaires...)			
<p>➤ <u>Au poste de travail/Espace de travail</u> (outils de travail, engins...)</p>			
<p>➤ <u>Contact entre agents dans un même espace fermé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Partage d'un même espace de travail• Partage d'une même salle à la pause méridienne• Partage d'un même espace pour autres pauses : matin/après-midi			

